



Église des Pays de l'Ain

1^{er} juillet 2019
n° 7

Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

Ce que nous proclamons, c'est ceci : Jésus-Christ est le Seigneur !

Notes de l'homélie pour l'ordination presbytérale d'Axel ALBAR, le dimanche 30 juin 2019 à la co-cathédrale Notre-Dame de Bourg-en-Bresse

Lectures : Isaïe 61, 1-3 ; Ps 115 ; 2 Co 4, 1-7 ; Luc 22, 14-20 + 24-30

Cher Axel, écoutez bien ! « *Ce que nous proclamons, ce n'est pas nous-mêmes ; c'est ceci : Jésus-Christ est le Seigneur ; et nous sommes vos serviteurs, à cause de Jésus* ». Cette déclaration de saint Paul aux Corinthiens, entendue dans la 2^e lecture, résume fort bien le ministère auquel vous allez être ordonné dans quelques instants.

« *Ce que nous proclamons, ce n'est pas nous-mêmes ; c'est ceci : Jésus-Christ est le Seigneur* » Toute la vie et l'activité d'un prêtre doivent en effet être dictées et orientées par l'unique souci de proclamer Jésus-Christ. La raison d'être d'un ministre ordonné est de se mettre au service des autres et de tout mettre en œuvre pour que chacun soit en mesure de faire la rencontre personnelle de Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme, mort et ressuscité.

Dans l'office des lectures de ce dimanche, nous était offert l'extrait d'une très belle

homélie du pape saint Paul VI qui exprime bien cette mission : « *Malheur à moi si je n'annonçais pas l'Évangile ! Car c'est par lui, par le Christ lui-même, que j'ai été envoyé pour cela. Je suis apôtre, je suis témoin (...). Je dois proclamer son nom : Jésus est le Christ, le Fils du Dieu vivant. C'est lui qui nous a révélé le Dieu invisible (...). Il est le maître de*



l'humanité et son rédempteur (...). Il est le centre de l'histoire du monde » (homélie à Manille, 29 novembre 1970)

Or, nous le savons tous par expérience personnelle, la tentation est grande et nous guette constamment, de nous mettre en avant au lieu de nous effacer devant le Fils de Dieu. Il y a toujours le risque de faire écran, d'une façon ou d'une autre, au lieu de faciliter la rencontre avec le Christ Sauveur.

C'est pourquoi il est besoin que l'Eglise nous le rappelle fréquemment : « *Ce que nous proclamons, ce n'est pas nous-mêmes ; c'est ceci : Jésus-Christ est le Seigneur* ». Axel, ne l'oubliez jamais !

La liturgie de la Parole vient précisément de centrer votre attention sur Jésus. Que vous dit-elle de lui ? Pour commencer, la lecture du Prophète Isaïe nous conduit à identifier Jésus comme l'Envoyé du Père, sur qui repose l'Esprit Saint, et à le reconnaître comme celui qui a été consacré pour annoncer la Bonne Nouvelle. Toute la Tradition reconnaît en effet en la personne de Jésus le prophète d'un genre radicalement nouveau, annoncé par Isaïe. Le Christ est effectivement celui qui est envoyé par le Père pour révéler de manière nouvelle et décisive le merveilleux dessein divin, et pour réconcilier de manière définitive l'humanité égarée par le péché.

Ce qui différencie Jésus de tout prophète antérieur, c'est que l'Esprit Saint repose sur lui en plénitude : « *En lui, dans son propre corps, habite toute la plénitude de la divinité* » écrit saint Paul aux Colossiens (2, 2). Autrement dit, en Jésus, c'est Dieu lui-même qui vient personnellement à nous. C'est pourquoi Jésus reçoit le titre de Seigneur : « *Ce que nous proclamons ... c'est ceci : Jésus-Christ est le Seigneur* ».



Il est ensuite souligné que le Christ vient rejoindre notre humanité blessée. Celle-ci est décrite comme une réalité de personnes prisonnières et endeuillées. Et le Christ est présenté comme un libérateur, comme celui qui vient rompre un cycle infernal en déclarant l'amnistie générale. Il est annoncé comme instituant une année de bienfait. Il rend à l'homme sa dignité perdue, en lui accordant l'habit de fête et en lui attribuant le diadème royal. Il est celui qui console et instaure la joie là où il y avait le deuil.

Mais il est aussi indiqué que la Bonne Nouvelle sera accueillie par les humbles, ceux qui ont le cœur brisé. Nous pouvons repérer ici une allusion au psaume 50 : « *Le sacrifice qui plaît à Dieu, c'est un esprit brisé ; tu ne repousses pas, ô mon Dieu, un cœur brisé et broyé* » (Ps 50, 19). Autrement dit, ceux qui sont enfermés dans leur suffisance ne sont malheureusement pas disponibles et ne peuvent donc pas accueillir le Christ libérateur ! Pour accueillir le Sauveur, il faut être humble et reconnaître avoir besoin d'être sauvé ! Axel, vous qui aimez bien le saint Curé d'Ars, vous n'ignorez pas ce que prêchait Jean-Marie Vianney : « *La première des vertus c'est l'humilité, la seconde, l'humilité, la troisième l'humilité* » (cité par Mgr René Fourrey : *Ce que prêchait le curé d'Ars*, page 257).

Vous avez pu être surpris en entendant que le Christ est envoyé proclamer *un jour de vengeance pour notre Dieu*. Celui-ci n'est pas, comme certains pourraient l'imaginer spontanément, une menace de condamnation et de destruction. Mais, ainsi que le contexte nous le montre, il s'agit d'une revanche de Dieu sur les puissances des ténèbres, c'est la victoire de sa miséricorde sur le péché qui tenait l'homme captif. Car, n'oublions jamais, comme l'enseigne l'histoire de Noé, que Dieu a fait alliance avec l'humanité et il a promis de la préserver : « *Le cœur de l'homme est enclin au mal dès sa jeunesse, mais jamais plus je ne frapperai tous les vivants comme je l'ai fait* » (Genèse 8, 21). Axel, ne l'oubliez pas ! Dans l'exercice de votre ministère, vous aurez à être le témoin infatigable de cette bienveillance divine et porteur d'espérance au milieu des ténèbres, en proclamant la victoire définitive du Christ sur le péché et la mort.

L'évangile focalise encore davantage notre regard sur la personne de Jésus. Nous sommes situés à la dernière Cène, au moment où Jésus entre dans sa Passion. Dans ce dernier entretien avec ses Apôtres, il se définit comme serviteur : « *Eh bien moi, je suis au milieu de vous comme celui qui sert* ». Et Jésus annonce clairement la forme ultime que prend pour lui ce service. Il annonce sans ambiguïté sa mort et il en donne le sens : « *Ceci est mon corps, donné pour vous... Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang répandu pour vous* ». Dans le même temps, nous entendons Jésus ordonner : « *Faites cela en mémoire de moi* ». Autrement dit il institue l'Eucharistie, comme sacrement de sa mort libératrice. Obéissant à son ordre, en célébrant l'Eucharistie, nous proclamons cette mort unique qui donne vie au monde. Ainsi cette mort offerte une fois pour toute à Jérusalem, il y a 2000 ans, demeure présente et continue d'être féconde en répandant ses bienfaits sur l'humanité toujours et partout.



Pour cela Jésus a aussi institué des ministres de l'Eucharistie. Les évêques, successeurs des Apôtres, et les prêtres qui les assistent célèbrent les sacrements par lesquels le Christ nous régénère constamment. Mais les évêques et les prêtres ne sont pas des fonctionnaires du sacré. Ils s'engagent pleinement dans ce qu'ils font. Agissant au nom du Christ Epoux qui se livre à son Eglise, ils s'engagent à faire de toute leur propre vie une vie donnée par amour. « *Ce que nous proclamons, ce n'est pas nous-mêmes ; c'est ceci : Jésus-Christ est le Seigneur ; et nous sommes vos serviteurs, à cause de Jésus* ».

Là encore, Axel, vous qui aimez bien saint Jean-Marie Vianney, souvenez-vous de ce qu'il dit des prêtres : « *Le prêtre n'est pas prêtre pour lui... Il n'est pas pour lui, il est pour vous* » (cité par Mgr René Fourrey : *Ce que prêchait le curé d'Ars*, page 85). Réfléchissez bien aux conséquences très concrètes que cela entraîne pour ceux qui sont configurés



au Christ par la réception du sacrement de l'Ordre. Avoir à signifier sacramentellement la présence du Christ Bon Pasteur implique de donner à voir par toute sa vie le Christ Serviteur, le Christ qui se donne, le Christ qui aime dans un oubli de soi-même jusqu'à la mort.

Jeudi, à l'occasion de la journée mondiale annuelle pour la sanctification des prêtres, j'ai invité les prêtres du diocèse à un pèlerinage à Villebois, près de Lagnieu, sur la tombe de Christian Chessel, parce que celui-ci a été récemment béatifié, avec les 18 autres martyrs d'Algérie, à Oran, le 8 décembre dernier. Entré dans la *Société des Missionnaires d'Afrique* (plus connue sous le vocable de *Pères Blancs*), Christian Chessel est ordonné prêtre en 1992. 2 ans ½ après son ordination, il est assassiné à Tizi Ouzou, en Algérie, en 1994, avec trois autres Pères Blancs. Il avait 36 ans.

Ce prêtre savait sa vie en danger. Comme à
4 • EPA Juillet 2019

ses confrères, on lui avait offert la possibilité de quitter les lieux. Mais, en fidèle disciple de Jésus et en ministre responsable, il avait librement choisi de rester auprès du peuple algérien en détresse ; pour affirmer que l'amour ne peut pas désertir et attester que l'amour ne peut pas mourir.

Nous avons été édifiés et encouragés par le témoignage de ce jeune confrère, qui nous enseigne de manière très concrète que lorsque nous sommes ordonnés évêque, prêtre, ou diacre, nous sommes appelés à prendre au sérieux l'évangile qui vient d'être proclamé : « *Ceci est mon corps, donné pour vous* » et « *Que le plus grand d'entre vous devienne comme le plus jeune, et le chef, comme celui qui sert !* »

Le témoignage de Christian Chessel nous pousse aussi à rompre avec la logique mondaine de l'efficacité. Il nous transporte résolument sur un autre registre, celui de la fécondité. *Sanguis martyrum, semen christianorum* : le sang des martyrs est semence de chrétiens ! Axel, gardez-vous donc bien de chercher l'efficacité immédiate ! Votre zèle apostolique et votre désir ardent de faire connaître le Christ Sauveur ; votre ambition légitime de permettre à chacun de rencontrer Jésus, qui est « *le chemin, la vérité et la vie* » (Jean 14, 6) ne doivent pas vous faire oublier la patience que le Seigneur a eue avec vous et doivent vous conduire à respecter la liberté et le rythme de chaque personne. L'essentiel est d'ouvrir un chemin, de déclencher un processus de conversion.

Axel, souvenez-vous aussi qu'être ordonné prêtre, n'est lié ni à un quelconque mérite personnel ni à des qualités hors du commun. Saint Jean-Marie Vianney ne s'habitait pas à ce qu'il était et s'étonnait : « *Oh ! Quand on pense que notre grand Dieu a daigné confier cela à des misérables comme nous* » (cité par Mgr René Fourrey : *Ce que prêchait le curé d'Ars*, page 90). Nous venons aussi d'entendre

que, quand il s'adresse aux Corinthiens, saint Paul indique qu'il a reçu son ministère par la miséricorde de Dieu. Il est lucide et honnête. Il n'ignore pas qu'il a été sauvé par le Christ, lui qui, au départ, persécutait les chrétiens. Il sait que ce qu'il est, il le doit uniquement à la miséricorde divine. Mais précisément, c'est parce qu'il conserve à la mémoire le salut dont il a été le bénéficiaire, qu'il peut en être un témoin privilégié. Il sait de quoi il parle quand il proclame que Jésus est le Seigneur !



Saint Paul n'a pas honte de sa pauvreté. Dans la mesure où il la reconnaît et l'accueille humblement, celle-ci met d'autant plus en valeur la puissance divine : *« Ce trésor, nous le portons comme dans des vases d'argile ; ainsi on voit bien que cette puissance extraordinaire appartient à Dieu et ne vient pas de nous. »*

De son côté, le Père Christian Chessel avait écrit ceci : *« Ce qui dicte notre attitude dans notre témoignage en Algérie c'est notre faiblesse devant Dieu. Apprendre notre impuissance et prendre conscience de la pauvreté radicale de notre être devant Dieu ne peut être qu'une invitation, qu'un appel pressant à créer avec les autres des relations de non-puissance ; ayant appris à reconnaître ma faiblesse, je peux non seulement accepter celle des autres, mais y voir un appel à la porter, à la faire mienne, à l'imitation du Christ »*

Axel, que l'affirmation de saint Paul devienne le fil rouge de votre vie : *« Ce que nous proclamons, ce n'est pas nous-mêmes ; c'est ceci : Jésus-Christ est le Seigneur ; et*

nous sommes vos serviteurs, à cause de Jésus ». Que le désir de vivre selon cet axe dicte votre réponse dans quelques instants, quand vous aurez à répondre publiquement à cette interrogation du rituel : *« Voulez-vous, de jour en jour, vous unir davantage au souverain prêtre Jésus-Christ qui s'est offert pour nous à son Père en victime sans tache, et vous consacrer à Dieu avec lui pour le salut du genre humain ? »*

+ Pascal ROLAND

Agenda de notre évêque

Lundi 1^{er} juillet

Bilan avec la responsable de la Pastorale de la santé

Bilan avec la responsable de l'auto-école pour les prêtres *Fidei donum*

Du mardi 2 au jeudi 4 juillet

Session des évêques et formateurs de séminaire à Viviers

Vendredi 5 juillet

Présentation de l'ouvrage « Gloire » de Balthasar à Paris

Du lundi 8 au vendredi 12 juillet

Pèlerinage sur les chemins de Vézelay à Assise

Mardi 16 juillet

Bureau du Conseil presbytéral à l'évêché

Du jeudi 18 au lundi 22 juillet

Pèlerinage des Gens du Voyage à Ars

Mercredi 24 juillet

Visite à la Chartreuse de Portes

Du vendredi 26 juillet au jeudi 1^{er} août

Pèlerinage diocésain à Lourdes

Vendredi 2 août

Messe d'envoi Festival Chemin Neuf à l'Abbaye Notre-Dame des Dombes

Samedi 3 et dimanche 4 août

Fête de saint Jean-Marie Vianney à Ars

Du lundi 5 au samedi 17 août

Repos

Du dimanche 18 au vendredi 23 août

Session théologique Balthasar à l'abbaye de Saint-Wandrille

Du samedi 24 au samedi 31 août

Repos



Nominations - 2^e série

À dater du 1^{er} septembre 2019

I- PRÊTRES

Fins de mission

Prêtres Fidei donum

- **M. l'abbé Gélase Wilfrid MOULOUNDA**, prêtre *Fidei donum* du diocèse de Pointe Noire (République du Congo), est rappelé par son évêque. De ce fait il est déchargé de ses offices d'aumônier du centre hospitalier de Fleyriat, de chapelain de Notre-Dame de la Paix (Bourg-en-Bresse, quartier des Venes), d'aumônier de la maison de retraite Les Jardins de Brou et de sa mission de coordinateur des aumôneries des maisons de retraite de Bourg-en-Bresse. L'évêque le remercie fraternellement pour le travail pastoral accompli dans le diocèse depuis le 1^{er} décembre 2013, à Ceyzériat, Miribel et Bourg-en-Bresse.
- **M. l'abbé Parfait BATEKOUAHOU**, prêtre *Fidei donum* du diocèse de Brazzaville (République du Congo) et administrateur du groupement paroissial d'Izernore, est déchargé de son office d'aumônier diocésain du Secours Catholique.

Prêtres du diocèse

- **M. l'abbé Laurent GOY**, curé du groupement paroissial de Coligny, est déchargé, au terme de sa mission, de son office de doyen des paroisses du doyenné du Revermont.
- **M. l'abbé Grégoire DE KERMENGUY** curé du groupement paroissial Saint-Jean-Paul II du Pays de Gex, est déchargé à sa demande de sa mission de délégué épiscopal pour le diaconat permanent.
- **M. L'ABBÉ BAUDOIN D'ORLÉANS** est mis à la disposition du diocèse de la Rochelle, pour une durée d'un an. De ce fait il est déchargé de son office de vicaire dans le groupement paroissial de Montrevel-en-Bresse.

Responsabilités diocésaines

- **M. l'abbé Bertrand BERHAULT**, curé du groupement paroissial de Lhuis, est renouvelé dans son office d'aumônier diocésain de l'hospitalité diocésaine de Lourdes, pour une durée de trois ans renouvelable.
- **M. l'abbé Daniel-Paul BILIS**, curé du groupement paroissial d'Ambronay, est renouvelé dans sa mission de responsable du comité d'approbation des programmes des concerts dans les églises, pour une durée de trois ans renouvelable.
- **M. l'abbé Antoine DESARBRE**, curé du groupement paroissial de Tossiat, est renouvelé dans sa mission de délégué épiscopal pour la vie consacrée, pour une durée de trois ans renouvelable.
- **M. l'abbé Adrien DIAKIODI**, prêtre *Fidei donum* et curé du groupement paroissial de Pont-d'Ain, est nommé en outre adjoint du délégué épiscopal pour le diaconat permanent, chargé de la formation et du discernement, pour une durée de trois ans renouvelable.
- **M. l'abbé Emmanuel FAURE** est renouvelé dans ses différentes missions : exorciste, délégué pour la pastorale « nouvelles croyances et dérives sectaires », prédicateur diocésain, conseiller doctrinal et pastoral pour RCF Pays de l'Ain, pour une durée de trois ans renouvelable.
- **M. l'abbé Dieudonné MAYAMBIKA**, prêtre *Fidei donum* et administrateur du groupement paroissial de Nantua, est nommé en outre délégué diocésain pour le Renouveau Charismatique, pour une durée de trois ans renouvelable.
- **M. l'abbé Michel MONTERRAT** est renouvelé dans son office d'aumônier diocésain de l'action catholique des milieux sanitaires et sociaux (ACMSS), pour une durée de trois ans renouvelable.



• **M. l'abbé Aimé-Fulbert OWAH** curé des groupements paroissiaux de Feillens et Pont-de-Vaux et doyen du doyenné de Bresse, est nommé en outre délégué épiscopal pour le diaconat permanent, pour une durée de trois ans renouvelable.

• **M. l'abbé Martin SOBOUL**, vicaire dans les groupements paroissiaux de Saint-Denis-lès-Bourg et Péronnas, est renouvelé dans ses missions de responsable diocésain de la pastorale des jeunes (Paje), et du service des vocations, pour une durée de trois ans renouvelable.

Doyens

Les doyens suivants sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable, sous réserve d'une nomination ultérieure qui les ferait changer de doyenné.

• **M. l'abbé Olivier BÉREND**, curé du groupement paroissial de Montmerle-sur-Saône, est renouvelé dans la charge de doyen des paroisses du doyenné de Dombes.

• **M. l'abbé Emmanuel Joseph KABEMBA**, curé du groupement paroissial de Villereversure, est nommé en outre doyen des paroisses du doyenné du Revermont.

• **M. l'abbé Rosaire MANGALA**, curé du groupement paroissial de Miribel, est renouvelé dans la charge de doyen des paroisses du doyenné de la Côte tière.

• **M. l'abbé Xavier RENDU**, curé du groupement paroissial de Belley, est

renouvelé dans la charge de doyen des paroisses du doyenné du Bugey Sud.

• **M. l'abbé Laurent REVEL**, curé du groupement paroissial d'Oyonnax, est renouvelé dans la charge de doyen des paroisses du doyenné du Haut Bugey.

• **M. l'abbé Marcel TAVEL**, curé du groupement paroissial de Lagnieu, est renouvelé dans la charge de doyen des paroisses du doyenné de la Plaine de l'Ain.

Curés et administrateurs paroissiaux

• **M. l'abbé Olivier BARNAY**, curé du groupement paroissial de Pont-de-Veyle, est prorogé dans son office pour une durée d'un an.

• **M. l'abbé Olivier BÉREND**, curé du groupement paroissial de Montmerle-sur-Saône, est prorogé dans son office pour une durée d'un an.

• **M. l'abbé Bertrand BERHAULT**, curé du groupement paroissial de Lhuis, est prorogé dans son office pour une durée de six ans.

• **M. l'abbé Didier GAUD**, curé du groupement paroissial d'Hauteville-Lompnes, est prorogé dans son office pour une durée de trois ans.

• **M. l'abbé Gabriel MASSEMBO**, prêtre *Fidei donum* du diocèse de Brazzaville (République du Congo), est mis à la disposition du diocèse de Belley-Ars et nommé en accord avec son évêque administrateur du groupement paroissial de Viriat, pour une durée d'un an renouvelable. Il réside au presbytère de Viriat.

• **M. l'abbé Dieudonné MVUATU**, curé des groupements paroissiaux de St-Denis-lès-Bourg et de Péronnas, est prorogé dans son office pour une durée de trois ans.

Vicaire paroissial

• **M. l'abbé Axel ALBAR**, ordonné prêtre le dimanche 30 juin pour le diocèse de Belley-Ars, est nommé vicaire dans le groupement



paroissial de Montrevel-en-Bresse, pour une durée de trois ans renouvelable. Il réside au presbytère de Saint-Trivier-de-Courtes.

- **M. l'abbé Brice BABAKILA**, prêtre *Fidei donum* du diocèse de Brazzaville (République du Congo), est mis à la disposition du diocèse de Belley-Ars et nommé, en accord avec son évêque, vicaire dans le groupement paroissial de Saint-Didier-sur-Chalonne, pour une durée d'un an renouvelable. Il réside au presbytère de de Saint-Didier-sur-Chalonne.

- **M. l'abbé Jean-Philippe BENOIST**, prêtre de la Société Jean-Marie Vianney, est mis à la disposition du diocèse de Belley-Ars et nommé, en accord avec le Modérateur général de la SJMV, vicaire dans la paroisse Notre-Dame de Bourg-en-Bresse, pour une durée de trois ans renouvelable. Il réside au presbytère de Notre-Dame de Bourg-en-Bresse. Il est chargé en particulier de l'aumônerie des écoles Notre-Dame et Saint-Louis de Bourg-en-Bresse.

- **M. l'abbé Pierrot Gildin BEZAMANY**, prêtre *Fidei donum* du diocèse d'Antsiranana (Madagascar), est mis à la disposition du diocèse de Belley-Ars et nommé en accord

avec son évêque vicaire dans le groupement paroissial de Miribel pour une durée d'un an renouvelable. Il réside au presbytère de Miribel.

- **M. l'abbé Emery Davy ONDZE IBATA**, prêtre *Fidei donum* du diocèse d'Owando (République du Congo), est renouvelé dans son office de vicaire dans le groupement paroissial de Viriat, pour une durée de trois ans renouvelable.

- **M. l'abbé Clément SOME**, prêtre *Fidei donum* du diocèse de Diébougou (Burkina Faso), est mis à la disposition du diocèse de Belley-Ars et nommé en accord avec son évêque vicaire dans le groupement paroissial d'Ambérieu-en-Bugey, pour une durée de deux ans. Il réside au presbytère d'Ambérieu-en-Bugey.

Aumôniers et chapelains

- **M. l'abbé Massimiliano BIANCHI**, missionnaire de la Miséricorde divine du diocèse de Milan (Italie), est mis à la disposition du diocèse de Belley-Ars et nommé en accord avec son évêque chapelain du Sanctuaire d'Ars, pour une durée d'un an. Il réside au presbytère d'Ars-sur-Formans.

- **M. l'abbé Christian DE BOYSSON**, prêtre auxiliaire dans les groupements paroissiaux de Saint-Denis-lès-Bourg et chargé de mission à la bibliothèque de l'évêché, est renouvelé dans son office d'aumônier adjoint de la maison de retraite de Seillon Repos (Péronnas) pour une durée d'un an.

- **M. l'abbé David DECLERCK**, vicaire dans la paroisse Notre-Dame de Bourg, est renouvelé dans son office d'aumônier des Scouts de France de Bourg-en-Bresse pour une durée d'un an.

- **Le P. Jean-Bernard GAY**, Oblat de Saint-Vincent-de-Paul et vicaire dans la paroisse du Sacré-Cœur de Bourg, est renouvelé avec l'accord du Supérieur général de son institut, dans son office d'aumônier du collège et du Lycée Professionnel de l'Institution St-Joseph (Bourg-en-Bresse) pour une durée de trois ans.

- **M. l'abbé Marc GADIOLET** est nommé aumônier des Sœurs de Saint-Joseph de Jasseron, pour une durée d'un an renouvelable. Il conserve son domicile à la Maison Jean-Marie Vianney.

- **M. l'abbé Serge PLACIDE**, curé du groupement paroissial de Saint-Rambert-en-Bugey et aumônier de la Base aérienne d'Ambérieu-en-Bugey, est renouvelé dans son office d'aumônier de l'Hôpital privé d'Ambérieu-en-Bugey pour une durée de deux ans.

- **M. l'abbé Jean TOE**, prêtre *Fidei donum* du diocèse de Ségou (Mali), est mis à la disposition du diocèse de Belley-Ars et nommé en accord avec son évêque chapelain du Sanctuaire d'Ars, pour une durée d'un an renouvelable. Il réside au presbytère d'Ars-sur-Formans.

Prêtres de plus de 75 ans, pour un an renouvelable

Prêtres auxiliaires

- **M. l'abbé Michel LAUBÉPIN** : auxiliaire dans le groupement paroissial de Meximieux

- **M. l'abbé Robert-Marie POIRIER** : auxiliaire dans le groupement paroissial de Lagnieu

Au service des groupements paroissiaux, selon la demande du curé

- **M. l'abbé Bernard COLOMB** : Miribel
- **M. l'abbé Marcel CONTET** : Feillens – Pont-de-Vaux
- **M. l'abbé André CORDENOD** : Oyonnax
- **M. l'abbé Roger PELLICIA** : Marboz
- **M. l'abbé Georges RÉTY** : Montluel

Aumôniers

- **M. l'abbé Jean BERNARD** : Ehpad de la Croix-Rouge (Bellegarde/Valserine)
- **M. l'abbé Pierre CATTIN** : Action catholique des femmes (ACF)
- **M. l'abbé Joseph GALLION** : Sœurs de Notre-Dame des Missions (Saint-Rambert-en-Bugey)

- **M. l'abbé Georges GUIFFRAY** : Seillon-Repos (Maison de retraite, communauté des prêtres)

- **M. l'abbé Michel PAGE** : La Pergola (Bourg-en-Bresse)

Autres missions

- **M. l'abbé Louis BRUN** : Bibliothèque Saint-Anthelme (Belley)

- **M. l'abbé Michel PAGE** : Notaire de la Chancellerie (Bourg-en-Bresse)

Missions extérieures

- **M. l'abbé Emmanuel FAURE**, membre du Bureau national des exorcistes, est renouvelé dans sa mission avec l'accord de l'évêque de Belley-Ars, pour une durée de trois ans renouvelable.

- **M. l'abbé Patrick GIRAUD**, au service du diocèse de Dijon dans une fraternité de la Société Jean-Marie Vianney depuis le 1^{er} septembre 2016, est renouvelé dans sa mission en accord avec l'évêque de Belley-Ars et le Modérateur de la Société Jean-Marie Vianney, pour une durée d'un an renouvelable.

- **M. l'abbé David DE LESTAPIS**, au terme de la convention passée avec le diocèse de Maurienne, est mis en accord avec le Modérateur général de la Société Jean-Marie Vianney à la disposition du diocèse de Limoges, pour une durée de trois ans renouvelable.

- **M. l'abbé Bruno MEURICE**, mis à la disposition du diocèse de Saint-Etienne comme aumônier des Clarisses de Montbrison, est renouvelé dans sa mission pour une durée d'un an renouvelable.

- **M. l'abbé Xavier ROQUETTE**, au terme de la convention passée avec le diocèse de Pointe Noire, est mis en accord avec le Modérateur général de la Société Jean-Marie Vianney à la disposition de la Société Jean-Marie Vianney pour le service du Foyer Sacerdotal Jean-Paul II d'Ars-sur-Formans, pour une durée d'un an renouvelable.



I- DIACRE PERMANENT ET LAÏCS

Fin de mission

- **M. Daniel REVAUD** est déchargé de sa mission de responsable du service diocésain de formation (SEDIF). L'évêque le remercie fraternellement pour le travail pastoral accompli depuis 2010.

Renouvellements de mission

Commission Diocésaine d'Art Sacré

- **Mme Annick DOMERACKI** est renouvelée dans sa mission de responsable de la Commission Diocésaine d'Art Sacré (CDAS) et du Service d'Art Sacré (SDAS), pour une durée de trois ans.

Archives diocésaines

- **M. Paul BRAZIER** est renouvelé dans sa mission d'assistant de l'archiviste diocésain, pour une durée de trois ans.

Aumônerie des Hôpitaux

(à dater du 4 mai 2019)

- **Mme Fanja BERNIER** (CPA), pour une durée de trois ans
- **Mme Cécile BRASSEUR** (Fleyriat et Emile Pélécand), pour une durée d'un an
- **Mme Brigitte PROBEL** (Fleyriat et Hôtel Dieu), pour une durée de trois ans
- **Mme Roseline DE ROMÉMONT** (Fleyriat et Hôtel Dieu), pour une durée de trois ans
- **Mme Véronique PETITEAU** (Centre hospitalier du Plateau de Hauteville), pour une durée de trois ans

Aumônerie du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse

- **M. Dominique THÉVENON**, pour une durée de trois ans.

Catéchèse paroissiale

(groupements paroissiaux)

- **Mme Myriam DHALLUIN** (Meximieux) est renouvelée pour 3 ans (non renouvelable)
- **Mme Marine CATTÀ** (Belley) est renouvelée pour 3 ans
- **Mme Lydie BRIET** (Ambérieu-en-Bugey) est admise à prendre un congé parental d'un an. Elle est remplacée par **Mme Peggy TABOR-GUITTAT**.

Ces nominations seront promulguées dans *Église des Pays de l'Ain*.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à l'évêché de Belley-Ars,
Le samedi 29 juin 2019,
En la solennité des Apôtres
St Pierre et St Paul

+ **Pascal ROLAND**

Par mandement
P. Christian JOSSELINE
Chancelier

Statuts du Conseil presbytéral

A la suite des deux précédentes sessions du Conseil presbytéral (7 mars et 13 juin), Mgr Pascal ROLAND a décidé le 24 juin 2019 d'apporter deux petites modifications à l'article 6 des Statuts du Conseil presbytéral, relativement à la composition du Conseil presbytéral :

1. Les membres nommés librement par l'évêque sont renouvelables une fois, comme les membres élus.
2. Le chancelier du diocèse, s'il est prêtre, est membre de droit.

Ce décret entre en vigueur immédiatement : le conseil presbytéral est donc constitué jusqu'au 15 février 2022 de deux membres de droit (le vicaire général et le chancelier du diocèse) et de dix membres élus (cf. liste parue dans EPA 2019, n°1, p. 10).

En outre, pour faciliter la consultation de ces Statuts, il a été décidé de publier le texte mis-à-jour.

Art. 01. Conformément au Code de droit canonique, l'Évêque de Belley -Ars constitue dans son diocèse un Conseil Presbytéral (can. 495 à 501).

Chapitre I – Nature et finalité

Art. 02. Le Conseil Presbytéral (CP) est « la réunion des prêtres représentant le presbyterium » du diocèse. Il est « comme le sénat de l'Évêque » : il lui « revient de l'aider selon le droit dans le gouvernement du diocèse, dans le but de promouvoir, le plus efficacement possible, le bien pastoral de la portion du peuple de Dieu confiée à l'Évêque. » (can. 495).

Art. 03. Le CP est convoqué et présidé par l'Évêque. Il ne peut agir sans l'Évêque à qui il revient de faire connaître ce qui a été décidé
12 • EPA Juillet 2019

(cf. can. 500). Il cesse d'exister en même temps que cessent les fonctions de l'Évêque (cf. can. 501).

Art. 04. Le CP est un organe consultatif. L'Évêque l'entend pour les affaires importantes du diocèse.

Art. 05. L'Évêque a besoin de son consentement dans les cas suivants :

- 1- La convocation d'un synode diocésain (cf. can. 461).
- 2- L'érection, la suppression ou la modification notable des paroisses (cf. 515-2).
- 3- La destination des offrandes reçues dans les paroisses à l'occasion des fonctions pastorales (cf. can. 531).
- 4- La constitution d'un conseil pastoral dans chaque paroisse (cf. can. 536).
- 5- La construction ou la désaffectation d'une église (cf. can. 1215 et 1222).
- 6- La contribution ordinaire ou extraordinaire à verser par les personnes juridiques ou physiques dépendant de l'Évêque (cf. can. 1263).
- 7- La constitution du « groupe de recours » qui doit intervenir dans les procès de déplacement des curés (cf. can. 1742).

Chapitre II– Composition du CP et du Bureau

Art. 06. Le CP est constitué pour une période de trois ans de la manière suivante, selon les règles établies par les canons 497 et 499 :

- 1- Deux membres de droit
 - le Vicaire général
 - le chancelier du diocèse, s'il est prêtre.
- 2- Dix membres élus par l'ensemble du presbyterium
- 3- De 1 à 3 membres nommés librement par l'évêque, de sorte que soit représentée la diversité du territoire et des ministères.
- 4- Les membres élus et les membres nommés librement par l'évêque sont renouvelables



une fois.

Pour siéger valablement, les deux tiers des membres du CP doivent être présents.

Art. 07. Sont électeurs et éligibles, selon le canon 498, §1 :

- 1- Les prêtres incardinés, résidant ou non dans le diocèse de Belley-Ars ;
- 2- Les prêtres séculiers ou réguliers non incardinés mais ayant reçu une charge dans le diocèse ;
- 3- Les prêtres membres de droit sont électeurs mais non éligibles.

Art. 08. Un membre du CP peut être remplacé pour la fin de son mandat par le premier des suppléants dans les deux cas suivants :

- 1- S'il ne peut plus remplir son mandat en raison d'un décès ou d'une excardination,
- 2- S'il a de graves raisons de donner sa démission et que celle-ci, présentée par écrit à l'Évêque, a été acceptée.

Art. 09. Un membre, empêché d'assister à une assemblée, ne peut se faire remplacer. Il avertit de son absence l'Évêque ou le Bureau.

Art. 10. Le Bureau qui, autour de l'Évêque, est chargé de préparer, organiser et animer le travail du CP est constitué de la manière suivante :

- 1- Un secrétaire général, chargé de l'ordre du jour et de l'animation,
- 2- Un prêtre, chargé du secrétariat et des procès-verbaux,
- 3- Un prêtre chargé de la communication.

Chapitre III – Élections et autres votes

Art. 11. Chaque fois qu'un nouveau CP doit être constitué, l'organisation de l'élection est confiée au Bureau sortant.

Art. 12. L'élection s'effectue par correspondance, avec deux tours de scrutin :

- 1- Au premier tour de scrutin, chaque électeur choisit dix noms sur la liste des prêtres éligibles : les vingt prêtres qui ont obtenu le plus de voix et qui acceptent l'éventualité d'un mandat de trois ans au conseil presbytéral, sont éligibles lors du deuxième tour de scrutin.
- 2- Au deuxième tour de scrutin, sont élus les dix prêtres ayant obtenu le plus de voix.

Les cinq suivants constituent autant de suppléants éventuels.

3- Au premier comme au deuxième tour de scrutin, si plusieurs prêtres arrivent avec le même nombre de voix en 10^e place, est élu le plus ancien par l'ordination, et à égalité d'ordination, le plus âgé.

Art. 13. Les membres du Bureau sont élus au début de la première assemblée. Ils sont élus successivement, en commençant par le secrétaire général, et en procédant à bulletins secrets, à trois tours de scrutin si besoin :

1- à la majorité des deux tiers des votants aux deux premiers tours ;

2- à la majorité relative au troisième tour.

Art. 14. Dans toutes les élections, en cas de parité des voix, on applique la règle de l'ancienneté indiquée à l'article 12, 3.

Art. 15. En accord avec l'Évêque, le Bureau désigne deux scrutateurs pour les votes.

Art. 16 Le CP étant une assemblée consultative, les votes sont une procédure extraordinaire. Ils peuvent néanmoins être demandés par l'Évêque, par le Bureau ou par la majorité de l'assemblée. Ils se font à bulletins secrets. Les bulletins sont recueillis, comptés et enregistrés par les scrutateurs désignés. Le résultat est proclamé par l'Évêque. Les scrutateurs procèdent à la destruction des bulletins dès que possible.

Art. 17. Pour que le résultat d'un vote soit valide, les deux tiers des membres doivent être présents. Sauf disposition contraire de l'Évêque, les votes par correspondance ou par procuration ne sont pas admis.

Art. 18. Sont comptabilisés parmi les suffrages exprimés les bulletins blancs, mais non les bulletins nuls, c'est-à-dire ceux qui comportent des indications étrangères à l'objet du vote.

Art. 19 Les votes sont faits à la majorité des deux tiers dans les autres cas suivants :

1- La modification des statuts du CP ;

2- L'approbation des cinq membres choisis par l'Évêque pour constituer le « groupe de recours » (can. 1742).

Art. 20. Les membres de ce « groupe de recours », chargés d'aider l'Évêque dans les procès de transfert de curés, doivent eux-mêmes être curés de paroisse. Ils sont cinq et nommés pour cinq ans. L'Évêque doit proposer d'autres noms pour remplacer

- ceux qui n'auraient obtenus la majorité requise,

- ceux dont le mandat de cinq ans serait arrivé à terme

- ou ceux qui auraient perdu cette responsabilité en cessant d'être curés.

Art. 21. Dans les autres cas, les votes se font au premier tour à la majorité absolue, c'est-à-dire la moitié des votes plus un, et ensuite à la majorité relative.

Art. 22. Pour être recevable, un amendement visant à modifier le texte d'un projet présenté au CP doit être déposé par écrit auprès du Bureau et revêtu d'au moins trois signatures de membres du CP.

Chapitre IV – Assemblées et commissions de travail

Art. 23. Le CP est convoqué par l'Évêque en assemblée ordinaire, deux ou trois fois par an.

Art. 24. En cas de besoin, l'Évêque peut convoquer le CP en assemblée extraordinaire.

Art. 25. Pour assurer, pendant un temps donné, l'étude de points particuliers, la préparation d'un dossier et son suivi, des commissions de travail peuvent être

constituées par l'Évêque ou le Bureau.

Art. 26. En accord avec l'Évêque, d'autres personnes, clercs ou laïcs, peuvent être invitées à participer à une séance du CP ou à une commission de travail en raison de leurs missions ou de leurs compétences ; mais elles ne peuvent pas prendre part aux votes éventuels.

Art. 27. Le Bureau prépare le travail des assemblées. Il recueille les propositions, qu'elles proviennent de l'Évêque, d'une commission ou des confrères, et les soumet à l'assemblée.

Art. 28. Les questions à traiter en assemblée et l'ordre du jour sont déterminés par l'Évêque avec l'aide du Bureau. Ils sont transmis à chaque membre en temps convenable, joint à une invitation de l'Évêque.

Art. 29. Le Bureau organise le déroulement de l'assemblée. Il en établit un compte rendu qu'il soumet à l'Évêque. Le texte définitif est envoyé aux membres du CP et archivé.

Art. 30. Les membres du presbyterium sont informés régulièrement des travaux du CP par la voie du Bulletin diocésain et par les membres du CP, auxquels ils communiquent eux-mêmes leurs remarques, suggestions et désirs.

Statuts de l'Enseignement catholique

Le Statut de l'Enseignement Catholique en France, approuvé par le Comité national de l'Enseignement Catholique (15 février 2013) et adopté par l'Assemblée plénière des Évêques de France (18 avril 2013) a été publié par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (1^{er} juin 2013). En application de son article 384, il a été modifié par l'Assemblée plénière de la Conférence des évêques de France, le 7 novembre 2018. Le 24 juin 2019, en la fête de saint Jean-Baptiste, Patron du diocèse de Belley-Ars, l'évêque a signé le décret suivant :

1- Le Statut de l'Enseignement Catholique en France modifié par l'Assemblée plénière de la Conférence des évêques de France, en date du 7 novembre 2018, est promulgué par la parution de ce décret dans *Eglise des Pays de l'Ain*.

2- Les articles relatifs à la charge pastorale sont à comprendre et à mettre en œuvre

- Selon le canon 517, § 2 considéré de manière analogique : chaque fois qu'il s'agit de la participation à l'exercice d'une charge pastorale comportant pleine charge d'âme par une personne non revêtue du caractère sacerdotal ;

- Selon les orientations contenues dans l'Introduction au *Vade mecum diocésain de la pastorale sacramentelle* (cf. EPA du 1^{er} mai 2016, numéro spécial, pp. 14-18) : pour l'administration des sacrements.

3- Ce Statut entre en vigueur immédiatement dans tous les établissements de l'Enseignement catholique du diocèse. Toutes les dispositions antérieures qui lui seraient contraires sont abrogées.

Informations diocésaines

Coordonnées

M. l'abbé André MARYSSE

Quelques semaines après l'installation de l'abbé André Marysse à Seillon-Repos (Péronnas), ses frères et sœurs lui ont proposé de chercher une maison de retraite religieuse près de chez eux, en Belgique. Il a volontiers accepté d'y réfléchir et, lorsque lui est parvenue début juin la nouvelle d'une place disponible dans la maison de retraite des Visitandines apostoliques de Gand, tout près de l'église Sainte Colette où le bienheureux Edouard Poppe commença son ministère, il a accepté cette proposition avec joie. C'est là que, le 20 juillet, il célébrera dans la prière le jubilé du cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale. A ce propos il est sur le point d'envoyer une lettre circulaire à tous ceux qui avaient l'habitude de le rencontrer et auxquels il n'a pas eu la possibilité de dire au revoir. Il demeure incardiné dans le diocèse de Belley-Ars.

Voici sa nouvelle adresse depuis le 12 juin 2019 et son numéro de téléphone :

00 32 479 16 32 11.

Vader André Marysse

Woon En Zorgcentrum Sint Coleta

Sint Coletastraat, 4

B-9000 GENT

Belgique



16 • EPA Juin 2019

Ordinations

Le vendredi 28 juin, en la Basilique Notre-Dame de l'Épine à Evron, Mgr Emmanuel Delmas, évêque d'Angers, a ordonné diacre **Louis-Gabriel ESCHBACH**, originaire de Châtillon-sur-Chalaronne, pour la Communauté Saint-Martin.

Permis de conduire

Félicitations aux **Pères Davy SANZA NZAHOU MIKELE** et **Emery ONDZE IBATA**, prêtres *Fidei donum* en mission dans le diocèse, qui ont obtenu leur permis de conduire au mois de juin.

Bureau des mariages

Les dossiers des mariages qui doivent être célébrés en août ou en septembre et qui doivent transiter par le bureau des mariages sont à adresser au bureau des mariages avant le 14 juillet : car dans la plupart des diocèses (notamment Lyon) les bureaux des mariages sont fermés en août.

Celui de Belley-Ars sera fermé du 31 juillet au 18 août. En cas de besoin, il est toujours possible de contacter

- le P. Josselin (06 09 71 66 20)
- le P. Sautereau (06 86 26 64 99)
- le P. Page (04 74 32 86 32 - 04 74 45 32 52)

Site Internet

A l'occasion de l'Assemblée générale de l'association diocésaine, le nouveau site Internet du diocèse a été mis en ligne. Son contenu sera enrichi progressivement tout au long de l'été ; les paroisses, services et mouvements qui souhaitent publier des informations sont invitées à contacter le service communication :

communication@belley-ars.fr.

Décès dans la famille diocésaine

M. l'abbé Jacques CHARVÉRIAT est décédé subitement à Marchampt (69), le 27 juin 2019, à l'âge de 76 ans. A la parution de ce numéro d'EPA, la date de ses obsèques n'a pas encore été fixée.

Témoignage des neveux et nièces du P. Bernard ROUSSET, au cours de ses obsèques, le 28 mai 2019 en la cathédrale de Belley.

Cher Bernard

C'est avec un sentiment mêlé de grande tristesse et de grande affection, au nom de ta soeur Marie-Thérèse et de ta belle-soeur Mady, absentes aujourd'hui, en notre nom à nous tes 15 neveux et nièces présents ou non, au nom de tes filleuls, et devant cette assemblée, que nous venons te dire adieu. Sache déjà combien ton départ nous touche. Nous n'entendrons plus ton rire, ta voix chaleureuse, nous ne pourrons plus partager ton goût de la fête, ton sens de la convivialité, le récit de tes voyages et de tes rencontres ; nous ne te verrons plus le verre à la main au milieu de tes amis, entonnant un chant. Des souvenirs nous viennent à la volée, que nous puissions dans la mémoire de notre enfance ou de notre adolescence, là où nous t'avons le plus connu, cher Bernard.

Bernard, directeur de la colonie de vacances Mer et Soleil à Cannes, [...] de retour d'une belle balade en montagne dans la vallée de Zinal, préparant la fondue, ou même ramenant de Suisse des meules de gruyère dans sa 4L. Bernard, à l'accordéon sur la scène de l'ancien palais des congrès de Lyon, avec le Père Guy de Fato à la contrebasse et ton neveu Bernard à la batterie. Bernard accompagnant au piano notre oncle Henri chantant La Mer de Charles Trenet, et amenant pas mal d'oxygène dans nos vies d'ados grâce à ta gaîté et ton ouverture

d'esprit. Bernard, dans des joutes oratoires parfois orageuses, en famille sur des thèmes sociaux ou politiques. Bernard, prononçant une homélie poignante aux funérailles de ton frère Marc, décédé accidentellement. Bernard procédant aux cérémonies religieuses familiales, baptêmes et mariage. Tous ces souvenirs de bons moments et de plaisir de vivre ou ces souvenirs d'épreuves partagées, que nous voulons retenir.

Comme pour tenter de prolonger un instant ta présence physique et ton incarnation dans cette vie qui s'est achevée, pour tenter de deviner les grands enjeux de ton parcours sur terre, nous souhaitons relater devant cette assemblée tes racines et quelques grandes étapes de ta vie, donnant à chacun quelques clés pour en apprécier toute la richesse.

Tes parents, Mathilde et Marius, sont des amis d'enfance natifs d'un petit village des bords de Saône dénommé Grièges, dans le département de l'Ain, « des fiancés de 1914 » comme on disait, qui se marient en 1917. De leur union, naissent 7 enfants en 10 ans. Pierre (qui décèdera rapidement), Marguerite-Marie, Paul Marie, Marc, Marie Noëlle, Marie Thérèse et toi le petit dernier Bernard.

Ton père, fils unique, a hérité de quelques hectares de terrain agricole, et se lance très tôt dans des cultures innovantes comme la vigne, l'arboriculture et les asperges. Mais ayant dû abandonner son exploitation à cause de problèmes physiques et sous l'influence du christianisme social, il fonde et gère une mutuelle et un syndicat agricoles dans son village et dans les alentours. A la fin de sa vie, il prend même des responsabilités départementales dans la mutuelle et passe le diplôme de géomètre-expert par correspondance, ce qui à l'époque, signifiait pour beaucoup qu'il avait acquis une forme de



notabilité. Ce père, malheureusement, tu ne le connaîtras guère, puisqu'il devait décéder des séquelles d'une blessure de la guerre de 1914, alors que tu allais sur tes 8 ans ; sa longue maladie et sa disparition prématurée te privaient d'un pôle d'identification paternel fort, au point que tu disais avoir été surtout élevé dans le milieu des femmes, parmi ta mère, tes soeurs, ta tante, ta grand-mère et avoir souffert de l'absence de référence masculine, que n'a pu réellement remplacer la présence intermittente de tes deux frères aînés.

Ta mère, cadette de deux soeurs, est une femme très active, instruite, possédant le brevet supérieur (ce qui était rare à l'époque), curieuse de l'actualité, issue d'une famille de propriétaires possédant des biens. Organiste habituelle de l'église de Grièges, c'est elle qui t'enseignera plus tard le piano et te transmettra le goût du chant et de la musique qui te seront fort utiles. Elle a aussi une formation d'infirmière et donne quelques soins dans le village. Son courage, sa détermination, son abnégation quand il a fallu élever seule ses 6 enfants t'ont frappé et marqué pour toujours.

Marius et Mathilde ont beaucoup d'autorité sur leurs enfants, se font vouvoyer par eux, et très impliqués dans la vie de la paroisse, les éduquent dans la tradition catholique de l'époque, mais avec une certaine ouverture d'esprit, puisque ta mère dans les années soixante ira jusqu'à prendre la défense des

prêtres ouvriers dans un courrier à son évêque.

Mais c'est difficile d'être le septième enfant né en dix ans dans cette famille rurale, qui plus est avec une mère connaissant de grandes difficultés à marcher. Et dans les premières semaines qui ont suivi ta naissance intervenue le 4 mars 1928 à la maternité de Macon, tes parents te confient à une nourrice de Pont-de-Veyle, madame Berthier, auprès de laquelle tu vivras donc le début de ta vie, en compagnie d'un autre nourrisson que tu appelleras ta soeur de lait. Première coupure.

Tu réintègres le foyer familial. Après l'école maternelle, puis l'école primaire publique pendant laquelle tu vis le décès de ton père, mais où tu profites des copains de village, tu pars en internat au petit séminaire de Meximieux en octobre 1939, à 11 ans. Un choix maternel plutôt motivé par un accès gratuit à des études et par l'exemple du frère aîné. C'est dur à cet âge de partir pendant un trimestre complet sans revoir les tiens. Deuxième coupure.

Tu passes la guerre au petit séminaire, endurant les privations et le froid, malgré les colis envoyés par la famille ; finalement tu continues jusqu'au bac et entre au grand séminaire, à Belley déjà. Au terme de la première année d'étude supérieure, te voilà propulsé au service militaire, à 21 ans, en occupation en Allemagne. Période d'une année que tu as mal supportée, malade et mal soigné. Troisième coupure.

A ton retour, tu réintègres le Grand séminaire, deviens sous-diacre en 1952 et tu recevras l'ordination sacerdotale dans cette même cathédrale de Belley où nous sommes aujourd'hui, à l'âge de 25 ans, le 29 mai 1953, cela fera demain exactement 66 ans demain... Ta première nomination sera celle de vicaire à Belley ; puis tu enchaîneras un nombre de

postes assez impressionnant en 13 années : aumônier du collège St-Louis de Bourg, de l'Action Catholique Générale des Femmes, de la JOC, de la Croisade eucharistique, de l'Union sportive catholique, des enseignants chrétiens, de l'ACE, des colonies de vacances, autant de nominations plus subies que choisies, qui te laissent souvent un sentiment amer de ne pas être bien à ta place.

Comme tu le disais toi-même tu connus ton « chemin de Damas » à 39 ans, le 26 février 1967 : d'abord un terrible accident automobile vers Pont-d'Ain, qui t'a laissé dans un état physique très précaire et t'a plongé dans une dépression que tu es allé soigner à Nancy auprès de ton frère Marc. Puis une nomination dans une activité réduite comme aumônier d'un sanatorium Mangini à Hauteville qui accueillait les femmes des corons du Nord atteintes pas la silicose et quelques autres femmes par la tuberculose. Je te cite : « *Le vrai choc, c'est là qu'il se produisit. Je rencontrais enfin le monde que j'attendais depuis longtemps sans le savoir, un monde auquel j'étais préparé depuis mon enfance, avec des gens marqués par leur positions dans la société, dépendants, écrasés par la société : des femmes et filles de mineurs, des religieuses infirmières corvéables 24 H sur 24... Je me suis senti chez moi, sans forcer mon talent ; j'ai écouté à en perdre les oreilles. Avec cette expérience, j'avais retrouvé mes racines dans ce monde pourtant inconnu et après un intermède comme curé d'Artemare, je pus répondre à l'appel d'ouvriers chrétiens de Belley qui demandaient un prêtre pour leur milieu.* »

Prêtre ouvrier depuis 1972, avec l'assentiment de ta hiérarchie, te voilà livreur de charbon et de boisson, massicoteur dans une imprimerie, ouvrier chez Le Tanneur, syndicaliste, travaillant pour les prud'hommes et les associations d'aide aux consommateurs. Les habitants de la région de Belley et tes confrères en parleront

mieux que nous qui ne t'avons pas côtoyé au quotidien durant les cinquante années de ce que tu ressentais comme ta « vraie vie ». Tu choisis donc la vie au coeur des cités, pour vivre vraiment le message de fraternité, de paix et de partage ; aide aux devoirs des jeunes, alphabétisation, entraides multiples. Pour beaucoup tu seras le grand frère, toi qui t'es toujours vécu comme le petit frère. Paradoxe. Modestie. Puis tu as quitté ton appartement haut perché du clos Morcel pour la maison de retraite il y a quelques mois, jusqu'à ce jeudi.

Une vie bien remplie, de 91 ans, qu'il était impossible de résumer en si peu de temps tant elle fut consistante, marquée par une grande intégrité et dont tu as tiré quelques enseignements que tu as livrés dans un texte testamentaire écrit en 2017 : « *On a la vie devant soi, elle n'est pas préfabriquée par un autre, Dieu ou le Destin. Le choix de notre route est une réponse à un ensemble de suggestions, d'appels qui viennent du monde où l'on se reconnaît. Ce monde nous est indiqué confusément, dès le sein de notre mère, par la place qui nous est faite dans la société, dans une famille, dans un milieu, La route se précise à mesure, par étapes, par des événements qui permettent de faire le point pour aller plus loin.* »

Cher oncle Bernard, tu as franchi une nouvelle étape ; ta route a rejoint le Ciel, ton Dieu. Nous te souhaitons de tout cœur d'y trouver la Paix et le Ressourcement.

Agenda des événements diocésains

Camps de l'Aumônerie du Haut-Bugey

Lépin Le Lac (73)

Du 9 au 16 juillet à pour les 6^e-5^e.

Du 16 au 24 juillet pour les 4^e-3^e.

Contact : vivelescamps@gmail.com

Session des familles à Ars :

« Saints en famille »

Du 10 au 13 juillet au Sanctuaire d'Ars

4 jours pour toute la famille pour découvrir l'appel à la sainteté auprès du Curé d'Ars

Contact : info@arsnet.org www.arsnet.org

Jeunes au service de l'accueil

Du 15 juillet au 5 août au Sanctuaire d'Ars

Découvrir le saint Curé d'Ars, accueillir les pèlerins et les touristes, vivre un temps fort spirituel, partager une vie d'équipe...

info@arsnet.org 04 74 08 17 17

Marche dans les Pyrénées

Du 18 juillet au 1^{er} août

Pour les jeunes de la 5^e au Lycée, marche en montagne et pèlerinage de Lourdes

Contact : paje.ain@gmail.com - 04 74 32 86 57

Pèlerinage diocésain à Lourdes

Du 26 juillet au 1^{er} août à Lourdes

Pèlerinage diocésain pour jeunes et adultes, malades, familles et hospitaliers...

Contact : anne.rousseau@belley-ars.fr

04 74 32 86 50

Ecole de Prière Jeunes

Du 18 au 24 août à Matafelon-Granges

De 7 à 17 ans.

Contact : paje.ain@gmail.com - 04 74 32 86 57

FÊTE DU CURÉ D'ARS
Présidée par le Cardinal Luis Antonio Tagle, archevêque de Manille (Philippines)

SAMEDI 3 AOÛT 2019

- 15h30** Conférence du Cardinal Luis Antonio Tagle (Foyer Sacerdotal)
Thème : «Se laisser renouveler par la charité du Christa»
- 17h00** Messe pour les vocations (Foyer Sacerdotal)
Présidée par Mgr Roland
- 20h30** Soirée Miséricorde : adoration et confessions (Basilique)
Nuit d'adoration (Chapelle de l'adoration)

DIMANCHE 4 AOÛT 2019 Fête du saint Curé d'Ars

- 9h00** Office des Laudes (Eglise N-D de la Miséricorde)
- 10h00** Messe solennelle présidée par le Cardinal Luis Antonio Tagle (Eglise Notre-Dame de la Miséricorde)
A partir de 12h : exposition du Saint Sacrement
- 13h, 14h30** Activités ludiques pour les enfants (Mairie)
- 15h00** Procession avec la relique du coeur du saint Curé (Départ du château d'Ars)
- 16h00** Vêpres solennelles (Eglise N-D de la Miséricorde)

Confessions en continu toute la journée

Renseignements - Sanctuaire d'Ars
01, rue Jean Marie Vianney - 01480 Ars sur Formans
Tél. 04 74 08 17 17 - info@arsnet.org - arsnet.org

Belley Ars
Villes & Communautés
ain

Sommaire

| | |
|--|-------|
| Homélie de Mgr Roland pour l'ordination sacerdotale d'Axel Albar | p. 1 |
| Agenda de Mgr Roland | p. 6 |
| Nominations | p. 7 |
| Statuts du Conseil presbytéral | p. 12 |
| Statuts de l'enseignement catholique | p. 15 |
| Informations diocésaines | p. 16 |
| Décès dans la famille diocésaine | p. 17 |
| Agenda diocésain | p. 20 |

Église des Pays de l'Ain - Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

C.P.P.A.P. n° 1018 G 83912 - Date de parution : 1^{er} juillet 2019

Directeur de la publication : P. Frédéric PELLETIER - Rédaction et mise en page : SDPC

Créditions photos : Cécile Duval (p. 1-13), SDPC.

Contact : Service Diocésain de Pastorale de la Communication

31, Rue du Dr Nodet – CS 60154 – 01004 Bourg-en-Bresse Cedex - 04 74 32 86 69

communication@belley-ars.fr - belley-ars.fr